

Vu le décret n° 2006-80 du 25 janvier 2006 modifiant le décret n° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au Répertoire des Métiers,
Vu les justificatifs présentés par l'intéressé(e),
le Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat des Alpes-Maritimes reconnaît

LA QUALITÉ D'ARTISAN

CHAUFFAGE

pour l'exercice du métier de

M. SASSI OMAR

à

08 mars 1987 à CLERMONT FERRAND (FRANCE)

Né(e) le

026511006

Chef d'entreprise immatriculé(e) au Répertoire des Métiers sous le n°

mardi 12 avril 2011

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le

Le Titulaire

Le Président



Jean-Pierre Galvez



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Alpes-Maritimes

